



Chères Seraincourtoises, chers Seraincourtois,

Cette année, qui devrait voir la commune renouveler son conseil municipal, sera j'en suis persuadée une année utile pour qu'une dynamique et qu'une cohésion perdure, voire s'amplifie pour le bien vivre dans le village

Tous les travaux prévus ont été réalisés, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une recherche de financement par subvention externe, j'en profite pour remercier l'Etat, la Région, le Département et le PNR, qui ont répondu favorablement à mes demandes.

Je sais que tout n'est pas fini. Par exemple l'enfouissement des lignes électriques qui n'en est qu'à 90%, l'isolation thermique de l'école finie cette année, nous donne le feu vert, pour installer le chauffage par géothermie.

Je pense aussi à la salle polyvalente, qui mériterait une remise en état pour permettre aux associations de développer leurs actions, mais ne voulant pas endetter la commune, nous avons travaillé en classant les sujets par ordre d'importance tout en respectant notre trésorerie.

Pour ma part, je pense sincèrement avoir fait, même si certains espéraient un petit plus, des choix qui à mon avis ont changé la physionomie de certains endroits du village, ou ont donné aux jeunes des endroits pour se regrouper et exercer des sports collectifs ou personnels aux heures de leur choix.

Concernant la vie du village, chacun de vous a pu remarquer que le foyer rural a repris de la vigueur grâce à une solide équipe de bénévoles qui n'a pas économisé son temps passé pour créer des décors et encadrer les évènements festifs qu'elle a organisés

La disponibilité de l'équipe de la bibliothèque, qui aujourd'hui peut profiter d'un local accessible aux personnes à mobilité réduite a boosté une fréquentation plus importante de lecteurs,

L'association sportive qui chapeaute plusieurs sections, en particulier, la section JUDO, qui s'est dotée d'un nouveau président permettant l'accroissement du panel des spécialités proposées.

Les p'tits amis, qui nous permettent, par une gestion financière très serrée de garder la crèche et le centre de loisirs.

le club de l'amitié qui organise le jeudi après-midi des jeux de société, le club des petits métiers qui fabrique de très beaux et divers objets.

Je remercie tous ces bénévoles qui, s'investissent sur leur temps personnel, pour donner un plus à l'ensemble des administrés, faire vivre et évoluer le village. Merci à eux.

L'école qui a vu arriver sa nouvelle directrice, qui dynamisera avec l'aide des institutrices et des déléguées des parents, la motivation des élèves pour les études et leur inculquer un minimum de discipline pour le respect des autres.

Le personnel communal qui a pris son travail à cœur, leur implication, leur professionnalisme et leur sens du service public, nous permet de fonctionner et d'assurer votre quotidien, qui parfois est difficile à gérer.

Je remercie l'équipe majoritaire des adjoint(e)s et conseiller(e)s, qui a œuvré sans compter son temps et qui s'est impliquée dans toutes les décisions et réalisations, en ignorant les sarcasmes qui n'avaient qu'un but "démoraliser les troupes".

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année

Le Maire

Anne Marie MAURICE



Résumés des comptes rendus du conseil municipal de l'année 2024 /2025

L'intégralité est disponible sur le site de la mairie



Conseil du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 24 juin 2025 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, Mme ENEE, M. MAURICE, M. ARDITI, M. DIGAIRE, Mme LOZAC, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à Mme CHABRIT, Mme SCHEMBRI à M. SCHWEIZER

Absents excusés : M. BALLOT, M. REUSSARD

Absent non excusé : M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h32

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 7 avril 2025

Approbation à la majorité

Contre : 1 (M. VINOLAS)

BUDGET 2025 « LOGEMENTS » - ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025/04-25 DU 7 AVRIL 2025

Délibération 2025/06-28

M. SCHWEIZER explique que lors du vote de budget « logements » le 7 avril 2025, l'excès de l'affectation de résultat 2024 du budget « logements » de 5 911,85 Euros a été affecté dans les dépenses et recettes de fonctionnement par erreur de plume.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter celui-ci qui peut se résumer comme suit :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : **144 818,18€**

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : **93 711,85€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Décide d'abroger la délibération n°2025/04/25 du 7 avril 2025,

Approuve le budget primitif « logements » pour l'année 2025,

Approbation à l'unanimité.

PROGRAMME ENFOISSEMENT SIERC 2025

Délibération 2025/06-29

Des travaux de mise en valeur de l'environnement **Rue de la colline – Rue du Vieux Moulin**

Dissimulation des réseaux basse tension, éclairage public réseau fibre et réseau orange.

Coût total du projet : **235 332.00€ H.T**

Participation de la commune à hauteur de 30% du montant HT soit **70 599.60€**

Le montant des travaux sera inscrit au budget investissement 2026, à l'article 204 15 82

Approbation à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET « LOGEMENTS » - ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2025/04-24 du 07/04/2025

Délibération 2025/06-30

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024

Constatant que le CFU 2024 présente :

Un excédent de fonctionnement de **122 110,03 Euros**

Un déficit d'Investissement de **5 911,85 Euros**

DECIDE

D'abroger la délibération n° 2025/04-24 du 07/04/2025

D'affecter les résultats comme suit :

5 911 ,85 Euros au compte 1068 Investissement BP 2025 avec émission titre de recette

116 198,18 Euros au compte 002 en excédent de Fonctionnement

Approbation à l'unanimité.

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL AU 1^{ER} JANVIER 2026 – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025/04-09 DU 7 AVRIL 2025

Délibération 2025/06-31

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2026.

Seuls les palaces et les hôtels 5 étoiles sont concernés.

Il convient également d'abroger la délibération n° 2025/04-09 du 7 avril 2025.

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants,

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015,

Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 relatif à la taxe de séjour,

Vu les lois de finances rectificatives pour 2015 à 2024,

Vu les lois de finances pour 2015 à 2024,

Vu la délibération n° 2024/06-44 du 27 juin 2024 instituant la taxe de séjour sur le territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération du conseil départemental du Val d'Oise du 22 juin 2012 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour de 10%,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour de 15% au profit de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour de 200% au profit d'Ile de France Mobilités,

Vu le rapport de présentation afférent à la délibération dont la publicité, s'agissant de la commune de Seraincourt, fait l'objet d'une diffusion sur son site internet,

Considérant que la taxe de séjour est perçue depuis le 1^{er} janvier 2025 au réel pour toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire communal avant le 1^{er} juillet 2025 pour une application au 1^{er} janvier 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

RAPPelle que la taxe de séjour appliquée sur le territoire communal depuis le 1^{er} janvier 2025 est perçue au réel pour toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux depuis le 1^{er} janvier 2025.

DECIDE que la taxe de séjour est perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre.

RAPPelle que la taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

RAPPelle que conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil municipal avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

DECIDE de fixer les tarifs de la taxe de séjour conformément au barème suivant pour l'ensemble des natures et

catégories d'hébergement suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Catégories d'hébergement

Tarif Hors taxe Additionnelles

Palaces : **(4.90 €)**

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles : **(3.60 €)**

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles : **(2.60 €)**

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles : **(1.70 €)**

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles : **(1.00 €)**

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives : **(0.80 €)**

Terrain de camping et terrains de caravanning classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures : **(0.60 €)**

Terrain de camping et terrains de caravanning classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance : **(0.20 €)**

DIT que pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à Seraincourt à 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond aux prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

RAPPelle que le Conseil Départemental du Val d'Oise, par délibération en date du 22 juin 2012, a institué une taxe additionnelle de 10 % de la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la commune de Seraincourt pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communale à laquelle elle s'ajoute.

RAPPelle que la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a institué une taxe additionnelle régionale de 15 % à la taxe de séjour au profit de la Société du Grand Paris.

RAPPelle que la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle régionale à la taxe de séjour de 200 % au profit d'Ile de France Mobilités.

PRECISE que dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la commune de Seraincourt pour le compte de la Société du Grand Paris et d'Ile de France Mobilités dans les mêmes conditions que la taxe communale à laquelle elle s'ajoute.

DECIDE que les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les autres intermédiaires chargés de la perception de la taxe doivent déclarer tous les semestres le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès des services financiers de la commune par courrier ou par courriel avant le 10 des mois de juillet et de janvier et communiquer tous les justificatifs utiles au contrôle des déclarations de taxe de séjour sur demande des services de la commune.

DECIDE que la taxe de séjour sera versée par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les autres intermédiaires chargés de la perception de la taxe aux dates suivantes :

31 juillet pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 30 juin, 31 janvier pour les taxes perçues du 1^{er} juillet au 31 décembre.

RAPPELLE que conformément à l'article L.2333-31 du CGCT sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L.2333-31 du CGCT :

Les personnes mineures.

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune de Seraincourt.

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 €.

PRECISE que les crédits de dépenses sont inscrits au budget, au chapitre et à l'article concernés.

DIT que la recette sera imputée sur le compte budgétaire du Budget Principal.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise, au Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin et aux différents organismes et partenaires concernés.

Approbation à l'unanimité.

ARRETE DE NUMEROTAGE

Pour information, la parcelle AB137 située Rue Normande portera le Numéro 93 de cette rue.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES AGENCE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2024

Pour information, chaque membre du conseil municipal a reçu la note d'information sur les redevances de l'année 2024 pour information.

PRESENTATION DU TABLEAU DE LA REPRESENTATIVITE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2026

Désormais les communes de plus de 1000 habitants n'ont plus de délégués suppléants. La commune de Seraincourt sera représentée par 2 titulaires.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Madame le Maire à l'ensemble du Conseil Municipal

Le terrain de pétanque et l'espace FITNESS ont été construits sur une parcelle qui appartenait à Mme LANGUEDOC qui a bien voulu la vendre à la commune de Seraincourt à un prix très abordable afin que cette parcelle profite comme nous l'avions convenu à tous les administrés.

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il est d'accord de rendre hommage à Mme LANGUEDOC. L'ensemble du Conseil Municipal approuve.

Après diverses propositions, « l'Espace d'Arlette » est retenu, sous réserve d'acceptation de sa fille.

2°) Question de M. VINOLAS

« La mandature se termine dans moins de 9 mois, qu'

sont les chantiers que vous pensez réaliser d'ici là ? »

Avant de répondre aux questions de M. VINOLAS, Madame le Maire lui rappelle l'article 6 du règlement intérieur de la Commune de Seraincourt qui confirme que toutes les questions doivent lui être proposées 48 heures avant le Conseil, pour qu'elle les dispache à l'ensemble des élus.

Madame le Maire lit à M. VINOLAS, l'article 6 du règlement intérieur voté à l'unanimité par le Conseil Municipal en décembre 2020.

Article 6 : Questions écrites

« Chaque membre du Conseil municipal peut adresser au maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale... »

Le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant la séance du Conseil Municipal et fait l'objet d'un accusé de réception par courrier électronique.

Si l'objet des questions écrites le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

Madame le Maire décide tout de même de prendre en compte la question de M. VINOLAS en compte et lui propose de faire le point sur les actions à terminer et de s'investir sur la géothermie par exemple comme il aurait dû le faire depuis novembre 2022 mais celui-ci refuse puisqu'il est uniquement conseiller d'opposition.

3°) Question de M. VINOLAS à Mme ENEE

Lors du conseil municipal du 7 avril 2025, Mme ENEE a dit que les appels d'offres pour les travaux d'isolation de l'école allaient être mis sur la plateforme des marchés publics. Selon ses dires, l'isolation de l'école se compose de 5 lots :

Avez-vous reçu des réponses à ces appels d'offres ? La réponse est OUI.

Lot 1 : Combles perdus (démontage du toit...) La réponse est OUI.

Lot 2 : Isolation. La réponse est OUI.
Lot 3 : Electricité (installation de LED ...) La réponse est OUI.

Lot 4 : Chauffage plomberie (démontage des radiateurs ...) La réponse est OUI.

Lot 5 : Peinture. La réponse est OUI.

Avez-vous reçu des réponses à ces appels d'offres ? La réponse est OUI.

Les commandes ont-elles été passées ? La réponse est OUI.

Un calendrier de réalisation a-t-il été établi ? La réponse est OUI.

Quand débutent les travaux ? Réponse : les travaux commencent le 7 juillet 2025.

Pensez-vous que les travaux seront terminés cette année ? La réponse est OUI.

Clôture du conseil à 20h05

Secrétaire de Séance
Corinne CHABRIT

Madame le Maire-
Anne Marie MAURICE



Conseil municipal
du
23 septembre 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 16 septembre 2025 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, Mme ENEE, M. MAURICE, M. ARDITI, M. DIGAIRE, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme RAYSSEGUIER à Mme CHABRIT

Mme SCHEMBRI à M. FERREIRA

Mme LOZACH à Mme MAURICE

Absent excusé : M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

Avant de commencer le conseil, Mme Le Maire demande à l'assemblée l'accord pour rajouter 2 délibérations.

SIEVAM : ajout de 5 communes

Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (en urgence).

Vote à l'unanimité

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 30/06/2025

Suite à une remarque de M. VINOLAS sur le PV concernant une date de fin de travaux pour la rue des pâts pour le SIERC qui aurait été oublié sur ce PV, Mme Le Maire lui fait remarquer que nous n'avons pas abordé cette rue lors du dernier conseil.

Approbation à la majorité :

Contre : 1 (M. VINOLAS)

Abstentions : 2 (M. BALLOT, Mme REUSSARD) absents lors ce conseil municipal

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF 2025

Délibération 2025/09-32

M. SCHWEIZER explique à l'assemblée qu'il convient de délibérer comme tous les ans pour émettre un titre à la trésorerie de 205,00 €.

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur notre commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du CGCT modifié par le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007.

Référence CR : 1.42

Longueur en m (L) : 1266

Calcul de la redevance : $(0.035 \times L + 100) \times CR$

Soit un montant retenu pour la redevance 2025 de 205,00 €

Approbation à l'unanimité

Approbation sans réserve de la Charte révisé du Parc naturel régional du Vexin français emportant adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français. (Article L 333-1 du Code de l'environnement)

Délibération 2025/09-33

M. SCHWEIZER distribue le projet de charte aux membres du conseil ne l'ayant pas eu.

M. DIGAIRE explique les 4 grands défis de ce projet « HORIZON 2040 » pour les 15 prochaines années

- renforcer le vivre et le faire ensemble
- préserver le vivant et les patrimoines
- promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone
- assurer le développement d'un territoire dynamique

Ce projet propose également un élargissement du périmètre du parc en faisant évoluer les frontières du parc et 3 secteurs d'extension.

M. DIGAIRE précise que cette nouvelle charte ne peut être accepté que dans sa totalité sans pouvoir émettre de réserve.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le décret DEVN0811813D du 30 juillet 2008 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Vexin français :

Vu le décret n° 2018-752 du 28 août 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Vexin français jusqu'au 8 mai 2022 à la demande et suite à la délibération du Conseil régional d'Île-de-France du 23 novembre 2017 ;

Vu l'article 232 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prorogeant automatiquement d'une durée de douze mois les décrets de classement des Parcs naturels régionaux dont le terme vient à échéance avant le 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération du 12 novembre 2018 du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français proposant un nouveau périmètre d'étude ;

Vu la délibération n° CR 2019-006 du Conseil régional d'Île-de-France du 20 mars 2019 actant la mise en révision de la charte du Parc naturel régional du Vexin français.

Vu l'avis d'opportunité de l'Etat du 11 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional du

Vexin français et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu la délibération du comité syndical du PNR du 3 avril 2023 sollicitant Madame la Présidente de Région pour transmettre la demande d'avis intermédiaire auprès du Préfet de région ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la protection de la nature le 21 juin 2023, de la Fédération des Parcs naturels régionaux le 5 juillet 2023, et l'avis intermédiaire de l'Etat du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Formation de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable rendu le 21 mars 2024 sur le projet de Charte et son évaluation environnementale ;

Vu l'arrêté n° 2024-227 de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France en date du 31 juillet 2024 arrêtant le projet de Charte naturel régional du Vexin français ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 13 janvier 2025 ;

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français du 10 février 2025 approuvant le projet de Charte et ses annexes ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche du 30 juin 2025 ;

Vu la délibération du Bureau syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français du 7 juillet 2025 approuvant le projet de Charte et ses annexes ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de du Parc et ses annexes ;

Vu les courriers de la Présidente du Conseil régional Ile-de-France invitant les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements à délibérer sur le projet de Charte, et le cas échéant, à adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français.

ARTICLES :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER sans réserve la Charte révisé du Parc naturel régional du Vexin français Horizon 2040, ainsi que les annexes correspondantes, dont le projet de statuts modifié du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Vexin français.

AUTORISE Madame le Maire, à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Approbation à l'unanimité

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Délibération 2025/09-34

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de lister les procédures en cas de crise. Il est envoyé ensuite en préfecture.

M. FEIRRERA a établi ce PCS et l'a envoyé à chaque membre du conseil afin de le valider.

M. VINOLAS trouve que le PCS a été établi trop tard et qu'il est incomplet.

Mme Le Maire lui précise que le PCS a été rempli en fonction des demandes de la Préfecture via la CCVC et lui lit la lettre de la Préfecture stipulant la nécessité de

mettre à jour le PCS tous les 5 ans. Le délai est donc respecté.

Mme REUSSARD demande un ajout sur la FICHE n°4 : Risque d'inondation du ruissellement Rue Saint Jean

M. BALLOT explique que tous les administrés ne peuvent pas être prévenus par les réseaux mais sur la commune, il y a les cloches de l'église

M. VINOLAS a diverses remarques mais celles-ci ne correspondent pas au PCS remis, seul le rajout de l'épicerie dans la rubrique des commerces peut être prise en compte. Il rajoute que ce PCS est un brouillon non complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121- 29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212- 2 et L.2212-4 relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde et modifiant le code de la Sauvegarde intérieure,

Vu le décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde,

Le P.C.S. est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens (humains et matériels) prévues par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus. Il s'articule avec les plans Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (O.R.S.E.C.) de protection générale des populations. Le maire met en œuvre le P.C.S. sur le territoire de sa commune.

Contenu du P.C.S. :

Le P.C.S. de la commune du Seraincourt est composé de 05 parties qui ont pour objectif de permettre au maire et ses équipes de gérer du mieux possible la survenue d'un risque sur le territoire.

Ces différentes parties reprennent les points essentiels afin d'assurer la gestion d'une crise à l'échelle de la commune :

Le diagnostic des risques et les vulnérabilités locales, La chaîne de décision pour le déclenchement ou non du P.C.S.,

L'organisation de la gestion de crise communale, les missions, les actions et les procédures à mettre en place par les équipes communales pour assurer l'alerte, l'information et la sécurité de la population, le recensement des moyens humains et matériels (annuaire de crise).

En accord avec le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (D.D.R.M.) du Val d'Oise, le P.C.S. de la commune de Seraincourt traite des risques suivants : le risque inondation, les mouvements de terrain, les risques industriels, sanitaire, incendie, nombreuses victimes et Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.)

Le P.C.S. devra être révisé régulièrement afin de rester opérationnel et mis à jour dans son intégralité tous les 5 ans. Le PCS devra être mis en œuvre dans le cadre d'exercices.

Le projet de Plan Communal de Sauvegarde de

Seraincourt est annexé à la présente délibération.

Considérant que la commune de Seraincourt est susceptible d'être exposée à des risques particuliers de sécurité civile,

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le maire, Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Adopte à la majorité le Plan Communal de Sauvegarde

Autorise à la majorité le maire à prendre l'arrêté PCS

Approbation à la majorité

Contre : 1 (M. VINOLAS)

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Délibération 2025/09-35

Mme CHABRIT explique que ce poste est déjà créé pour 26/35^{ème} mais cet agent va être annualisé ce qui change son nombre d'heures. Nous devons donc créer ce poste pour 19,62/35^{ème} et le poste à 26/35^{ème} sera supprimé après demande et accord du CST.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à raison de 19,62/35^{ème} sur le temps périscolaire ;

Mme Maire propose à l'assemblée :

la création d'un emploi permanent d'Adjont Technique à temps non complet, à raison de 19,62/35^{ème}, à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux aux grades d'Adjont technique relevant de la catégorie hiérarchique A, B ou C, l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Garderie sur le temps périscolaire

Service cantine

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Approbation à l'unanimité

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Délibération 2025/09-36

Mme CHABRIT explique la nécessité de créer ce poste qui serait potentiellement pour un renfort ponctuel de mission

de cantonnier sur la fin de l'année. Nous pourrions ainsi procéder à un recrutement dès besoin.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1 ;

Considérant la nécessité de créer un poste un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir renforcement des missions de cantonnier ;

Approuvé à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Délibération 2025/09-37

Suite au départ de l'un de nos agents, Mme CHABRIT explique qu'il convient de créer un poste d'agent technique territorial pour une durée hebdomadaire de 28/35^{ème}.

Il convient de délibérer puisque le poste actuellement créé ne correspond pas au même nbre d'heures (19/35^{ème} annualisé)

Ce poste à 19/35^{ème} sera supprimé après demande et accord du CST.

Mme Le Maire propose à l'assemblée :

la création d'un emploi permanent d'Adjont Technique à temps non complet, à raison de 28/35^{èmes}

à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux aux grades d'Adjont technique relevant de la catégorie hiérarchique A, B ou C

l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Garderie sur le temps périscolaire

Misson d'ATSEM sur le temps scolaire

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Approbation à l'unanimité

SIEVAM : Adhésion de cinq nouvelles communes : VIENNE en ARTHIES, COURCELLES sur VIOSNE, HAUTE ISLE, VETHEUIL et LA ROCHE GUYON

Délibération 2025/09-38

Suite à la demande de 5 nouvelles communes d'adhérer au SIEVAM,

Mme le Maire nous informe de la nécessité de délibérer sur l'adhésion de ces nouvelles communes la modification des statuts du SIEVAM qui en découle.

Vu l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DEL 2025-24 du 23 juin 2025 de la commune de VIENNE EN ARTHIES, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n° 14/2025 du 03 septembre 2025 de la commune de COURCELLES SUR VIOSNE, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n° 2025/22 du 12 juillet 2025 de la commune de HAUTE-ISLE, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n° 2025-26 du 23 mai 2025 de la commune de VETHEUIL, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération N° 2025-04-05BIS de la commune de LA ROCHE GUYON, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n° D2025-07-14 du 03 juillet 2025, de la délibération n° D2025-09-21 et de la délibération n° D2025-09-26 du 16 septembre 2025 du SIEVAM donnant un avis favorable concernant l'adhésions de ces cinq communes ci-dessus mentionnées au syndicat à compter du 1er janvier 2026.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de VIENNES EN ARTHIES, COURCELLES SUR VIOSNE, HAUTE ISLE, VETHEUIL et la ROCHE GUYON au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) à compter du 1er janvier 2026.

Approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIEVAM qui en découle.

Approbation à l'unanimité

DISCUSSION SUR LA COUR ET LA CLOTURE DE LA CRECHE DE SERAINCOURT

Mme ENEE explique que la PMI (Protection Maternelle Infantile) est passée à la crèche pour la conformité. La crèche doit effectuer quelques travaux afin d'être conforme. Il faudrait poser un sol souple dans la cour de la crèche, des aménagements de sécurité sur certaines portes et un changement de panneaux de clôture donnant dans la cour du parking de la mairie.

La directrice a remis un devis à la mairie d'un montant d'environ 12 250,00 € (sol souple et gazon). Nous allons également demander des devis pour ces travaux afin de trouver un juste prix surtout pour le sol souple.

Mme Le Maire rappelle la nécessité de garder notre crèche dans la commune et propose de participer à ces travaux à hauteur de 50 % du montant de ceux-ci à hauteur de 6 000 € maximum.

M. SCHWEIZER précise que ces dépenses pourraient passer en frais de fonctionnement.

Pour le principe, l'ensemble du conseil serait d'accord.

ARRET DE NUMEROTAGE : 4 rue de l'Aulnaie (Pour information)

Mme le Maire nous explique avoir reçu une demande d'un propriétaire d'une maison divisée en 3 logements avec 1 CIDEX. Les 3 logements sont au N° 4. Ce dernier souhaiterait un numéro différent pour chaque logement.

Après débat, il est décidé de rester avec ce même numéro pour les 3 logements.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire lit les questions de M. VINOLAS et lui répond au fur et à mesure .

Question No.1 :

Lors du Conseil municipal du 7 octobre 2022, une délibération a été votée pour l'acquisition d'une licence

IV (Délibération 2022/09-38 (4 Abstentions, soit la totalité de l'opposition, 11 Pour soit la totalité des membres de la majorité). Cette licence. IV d'un montant total de l'ordre de 17 000€ a été inscrite dans les comptes de la commune en 2023.

Pouvez-vous me dire combien de fois a-t-elle été utilisé pour la commune à ce jour ?

Mme le Maire : *Cette licence a été utilisé 3 fois : manifestation du 14 juillet 2024, soirée beaujolais en novembre 2024, manifestation du 14 juillet 2025*

Qui a suivi la formation spécifique telle que définie dans l'article L2223- 1-1 du code de la santé publique ?

Mme le Maire : *C'est la présidente du Foyer rural.*

La commune a-t- elle désigné un représentant responsable ? Pour votre information, les articles R2221-11 et R2221. 21 du Code général des collectivités territoriales prévoient que ce ne sera ni le maire, ni un conseiller municipal.

Mme le Maire : *Un représentant responsable, ça n'existe pas. La Commune est le propriétaire et représentant légal de la licence IV et le Foyer Rural en est l'exploitant à titre individuel.*

Que pensez-vous faire de cette licence à brève échéance (dans les 6 mois à venir)

Mme le Maire : *C'est une question horssujet.Pourquoi dans les 6 mois à venir ? Je m'en servirai l'année prochaine.*

Question No 2. :

3 maisons sont en cours de construction sur les parcelles AB 0236 et AB 0237, et peut-être même sur des parcelles adjacentes, je n'ai pas le détail. Celles-ci sont en zone UB. A-t-il été prévu des places de stationnement conformément au PLU. (Nombre et dimensions des places) ? Pour mémoire. : Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins de toute construction nouvelle doit être assuré en dehors du domaine public. Il est exigé la création de places de stationnement dans les conditions suivantes, par logement d'une surface de plancher inférieure ou égale à 75 m². : Deux places minimum et par logement d'une surface de plancher supérieure à 75 m² : 3 places minimum.

M. SCHWEIZER lui fait remarquer que son analyse est remarquable.

Mme Le Maire lui rappelle que le permis de construire est affiché sur place sur la pancarte du chantier ainsi qu'en mairie et que le règlement du PLU est respecté.

Suite à cette réponse M. VINOLAS déclare que M Maurice a magouillé le PLU à son profit.

L'ensemble du Conseil lui indique que c'est de la diffamation mais M. VINOLAS réitère ses propos.

M. MAURICE prend à témoin l'ensemble des membres du conseil pour diffamation et demande à inscrire cette déclaration au procès-verbal.

M. VINOLAS quitte le conseil municipal sans avoir attendu la réponse à sa question.

M. BALLOT demande combien de places sont prévues, Mme le Maire lui indique que le permis de construire prévoit 6 places.

Clôture du Conseil à 20h44.

Secrétaire de séance

Corinne CHABRIT

Madame le Maire

Anne Marie MAURICE

Photo financière de notre commune à fin 2024

Source ITHEA et INSEE

Essentiel à retenir

Seraincourt présente des dépenses de fonctionnement contenues (674 €/hab. en 2024) sous les moyennes CC Vexin Centre (827 €), Val-d'Oise et Île-de-France (\approx 1 200 €) et France (955 €), pour un budget de 903 110 €. La structure est marquée par une masse salariale maîtrisée (29 %, 255 728 €, \approx 191 €/hab.). Côté recettes, l'autofinancement est correct (*CAF brute 270 264 € ; *CAF nette \approx 172 €/hab.). L'investissement demeure prudent (290 870 €, 217 €/hab.), financé sans emprunt (0 %). L'endettement est très faible (101 909 €, 76 €/hab., ratio de désendettement 0,38 an).

*CAF = Capacité d'autofinancement

Contexte territorial

1305 La population de la commune, la population au sens de la DGF étant quant à elle de 1 340

Mon territoire et sa population

Seraincourt (1 305 hab., 2024) est une commune rurale du Vexin. Le revenu médian (2021) y atteint 29 760 €, supérieur à la France (23 080 €) et à l'Île-de-France (25 210 €). Atouts : cadre de vie préservé, tissu associatif, attractivité familiale; défis : mobilité, accès aux services et commerces.

Volume du budget de fonctionnement

903 110 € Le montant des dépenses de fonctionnement pour Seraincourt

Un budget de fonctionnement globalement maîtrisé

Evolution des dépenses de fonctionnement sur 6 ans

Essentiel à retenir



674€ de dépenses de fonctionnement par habitant, soit un niveau inférieur aux territoires de comparaison

Des dépenses de fonctionnement qui représentent 903 110€

Typologie des dépenses de fonctionnement

+ 18 % L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2024

Les achats et charges externes : premières dépenses de fonctionnement pour Seraincourt

Des charges de personnel (255 728€), des charges financières (5 550€) et des contributions obligatoires (33 597€) qui composent les charges structurelles de la commune

Des charges structurelles qui représentent 34% du budget pour Seraincourt, contre 52% pour les communes de la CC Vexin Centre ou encore 60% pour les communes de même strate du département

Dépenses de personnel

255 728 € Le montant total des charges de personnel

Des charges de personnel limitées

Des charges de personnel qui représentent 29% du budget de fonctionnement de la commune 255 728€ de dépenses de personnel en 2024, contre 234 938€ en moyenne entre 2019 et 2023 : un poste en hausse

En 2024, les frais de personnel du secteur communal représentent 57,2 milliards d'euros de dépenses. A l'échelle de l'ensemble des communes, ce poste de dépenses représente près de 50 % des dépenses de fonctionnement.

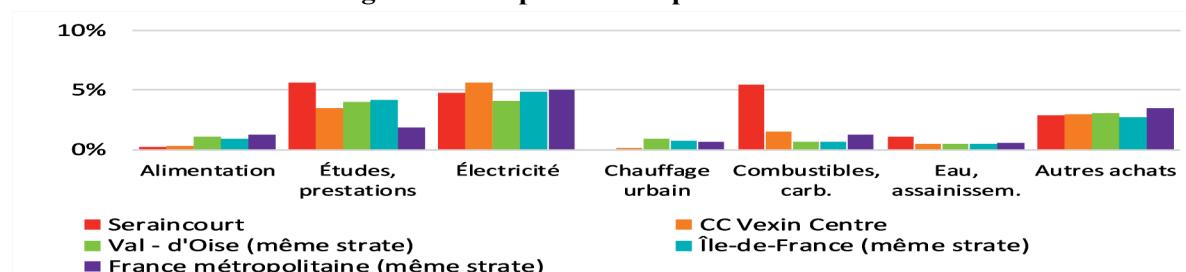
Achats et charges externes

98 526€ Le montant des dépenses d'énergie en 2024, contre 64 884 € en 2020

Des achats et charges externes élevés par rapport aux territoires de comparaison

En 2024, 0,2% des dépenses réelles de fonctionnement pour l'alimentation (cantines...) et 10,9% pour l'énergie et les fluides

Achats et charges externes parmi les dépenses réelles de fonctionnement

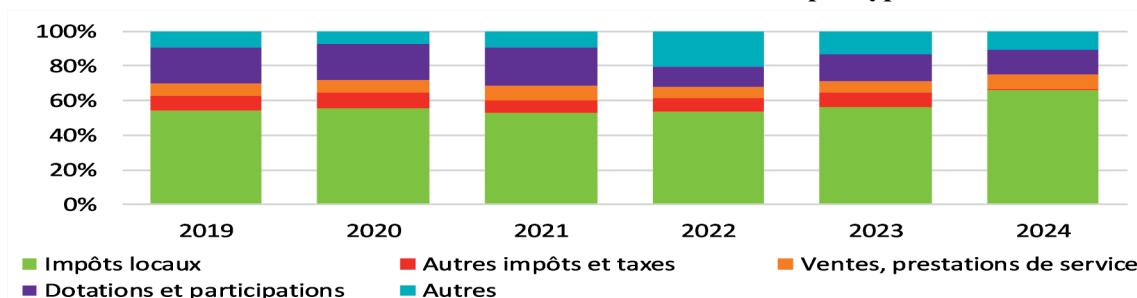


Recettes de fonctionnement

773€ Les recettes réelles de fonctionnement par habitant, contre 715€ en moyenne entre 2019 et 2023

Impôts, ventes et prestations de service : des ressources propres qui sont plus élevées que pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Evolution des recettes de fonctionnement par type

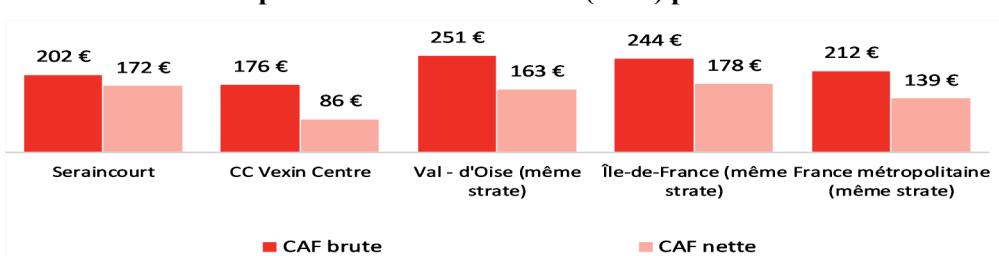


Autofinancement

230 264€ Le montant total de la CAF (Capacité d'Autofinancement) nette enregistré pour Seraincourt

Des marges de manœuvre modérées pour autofinancer les investissements de la commune

Capacité d'autofinancement (CAF) par habitant



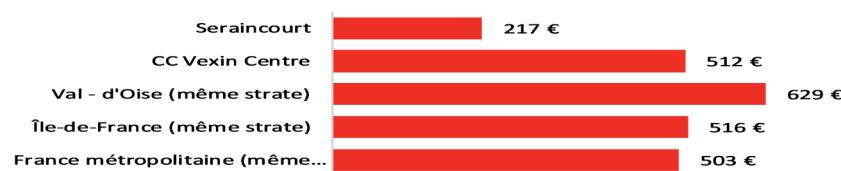
Une capacité d'autofinancement nette de 172€ par habitant, soit un niveau similaire aux territoires de comparaison.

Dépenses d'investissement

229 870€

Le total des dépenses d'investissement pour Seraincourt

Dépenses investissement par habitant



Des dépenses d'équipement qui représentent 86% des dépenses d'investissement de la collectivité, soit un niveau supérieur aux territoires de comparaison

Rapportées au nombre d'habitants, des dépenses d'investissement qui représentent 217€ pour Seraincourt, contre 629€ pour les communes de même strate du département ou encore 503€ pour les communes de même strate de France métropolitaine

Des dépenses d'équipement qui représentent un total de 1 783 139€ sur la période 2019-2024, soit 297 190€ en moyenne chaque année

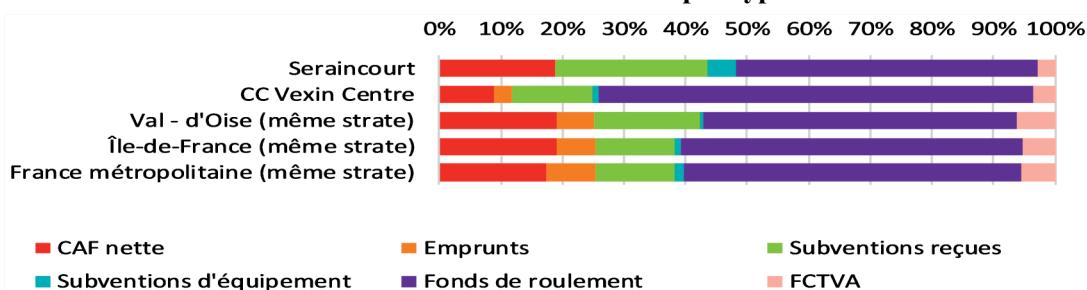
Ressources d'investissement

Le fonds de roulement première ressource d'investissement pour Seraincourt en 2024

0%

La part de l'emprunt dans les ressources d'investissement pour Seraincourt

Ressources d'investissement par type



Des emprunts bancaires qui représentent 0% des ressources d'investissement, soit un niveau en deçà des échelles de comparaison

Des subventions reçues qui représentent 25% des ressources d'investissement, soit un niveau au-dessus des échelles de comparaison

Des niveaux d'endettement qui laissent supposer des investissements prudents et/ou des marges d'autofinancement élevées ces dernières années

Dette

101909€

L'encours total de la dette, soit 76€ par habitant

Des niveaux d'endettement qui laissent supposer des investissements prudents et/ou des marges d'autofinancement élevées ces dernières années

Evolution de l'encours de la dette



Un encours de la dette (le capital) de 101 909€, soit 76€ par habitant

Une charge de la dette (intérêts et frais de dossier) qui représente 0€ sur le dernier budget (cf. partie dépenses de fonctionnement)

Une capacité de désendettement de 0,38 année, ce qui représente un niveau très favorable pour la commune



Un projet d'isolation thermique pour l'école Paul et Aimée Rivière, après quatre années de démarches

Les élus ont organisé des travaux d'isolation thermique par l'intérieur, un projet lancé après plusieurs années de préparation et de démarches administratives. Si le projet, porté par la municipalité, a enfin abouti, il n'en a pas été sans embûche.

L'initiative, initiée il y a près de quatre ans, avait pour but d'améliorer la performance énergétique de l'établissement scolaire, de réduire son empreinte écologique et bien sûr d'amorcer des économies d'énergie. Mais avant de pouvoir lancer les travaux, il a fallu surmonter une série d'obstacles, en particulier liés à l'obtention de subventions, la réalisation de devis précis et la conformité des diagnostics énergétiques.

Des démarches longues et complexes.

Le temps, précieux pour une réalisation rapide, semblait défiler à grande vitesse, mais la persévérance a fini par porter ses fruits.

Une fois la phase administrative passée, le projet a failli prendre un nouveau retard lorsqu'un problème de conformité a été identifié dans le diagnostic énergétique initial.

Un nouveau partenariat pour relancer le projet

C'est lors de l'Université des Maires du Val d'Oise que la commune a trouvé une oreille attentive et une aide décisive. La Banque des Territoires, dans le cadre de son programme Edurenov, a proposé son soutien. Ce programme lancé en 2023 par la Banque des Territoires, vise à accompagner les collectivités, en particulier les groupes scolaires, dans la réalisation de projets de rénovation énergétique. Grâce à ce partenariat et à l'expertise du cabinet Sobre Energie, la commune a pu ainsi engager un nouveau diagnostic énergétique conforme aux normes, bien que cette étape ait encore retardé le démarrage du chantier.



Adaptation des fixations des radiateurs



Repositionnement des radiateurs après adaptation du réseau de chauffage



Matériau biosourcé

Une mobilisation collective pour respecter les délais

Malgré ce contretemps, la mobilisation des différents acteurs a permis de maintenir un rythme soutenu. La commune, les partenaires techniques, les entreprises et le maître d'œuvre ont travaillé de concert pour garantir le respect du calendrier, à savoir un début de travaux pour l'été 2025.

La réussite de ce projet est également due à l'implication de plusieurs partenaires financiers qui ont soutenu la commune depuis le début : L'Etat dans le cadre du Fonds Vert, le Département du Val d'Oise et la Région Île-de-France. Grâce à leur soutien financier et leur accompagnement, la commune a participé à hauteur de 20% des dépenses dans ce projet et a pu enfin réaliser ces travaux.

Des bénéfices à long terme pour la commune

Les travaux achevés, l'école peut profiter d'un confort thermique amélioré (avec en autre une isolation biosourcée), d'une réduction des coûts énergétiques, et d'une empreinte écologique réduite. Ces travaux s'inscrivent également dans une volonté plus large de transition énergétique et de modernisation des infrastructures publiques, en phase avec les objectifs environnementaux de la commune et de la région.



Mise en place de l'isolation dans la mezzanine de la classe de maternelle



Couloir fini



Faux plafond créé dans la classe de maternelle pour réduire le volume de chauffe de la pièce.

En conclusion, le projet d'isolation thermique de l'école Paul et Aimée Rivière constitue un véritable exemple de persévérance et de collaboration entre la commune, les collectivités et leurs partenaires. Il marque le début d'une nouvelle ère pour ce bâtiment à la fois plus vert et plus performant sur le plan énergétique, première étape finalisée nous permettant d'engager le projet de géothermie.

Les entreprises intervenantes :

Entreprises Floux (Ennery) pour l'isolation et les menuiseries

Entreprise Morel (Longuesse) pour l'électricité

L'entreprise Ledennmat (Seraingcourt) pour le chauffage

L'entreprise Monti (Pontoise) pour la peinture

Enerjea Maîtrise d'oeuvre

Les partenaires conseils et techniques



Les acteurs financiers



Cérémonie du 11 novembre (Les 100 ans du bleuet de France)



Plusieurs Seraincourtois s'étaient réunis devant la mairie pour la montée des couleurs, ensuite c'est en cortège derrière le drapeau porté par un jeune pompier de la caserne de Vigny qu'un hommage a été rendu à nos morts au cimetière. Après le discours de Mmes Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants et Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants lu par Madame le Maire. Une gerbe fut déposée au monument aux morts puis les enfants ont fleuri les tombes du Général Friant, de Monsieur et Madame Reyl et celle du soldat inconnu.



Lors de la cérémonie, Madame le Maire a lu un document retrouvé par hasard dans les archives de la mairie, écrit par Monsieur DROUARD Maire de Seraincourt pendant la deuxième guerre mondiale

Précis historique des combats livrés sur le territoire de la commune

21 août : Arrivée, dans la nuit, du train divisionnaire de l'armée Allemande venant de saint Lo.

Séjour 3 jours prise de fourrage et avoine d'autorité ; sur insistance du Maire, délivrance de bons non payés. Tenue assez correcte avec les habitants.

23 août : Arrivée de l'artillerie venant du nord en renfort mise en batterie autour et dans le pays. Commencement du bombardement des positions alliés de la rive droite de la Seine, riposte des alliés. Quelques obus arrivent sur le bourg et ses hameaux.

25 août : passage des troupes d'infanterie Allemande battant en retraite. Habitants rudoyés avec menaces de revolver pour livrer des bicyclettes.

26-27 et surtout le 28 août : Redoublement du bombardement, les obus éclatent partout : bois, prés, maisons, véritable tir de barrage.

C'est avec joie et enthousiasme que les habitants virent arriver les troupes Américaines le matin du 29 août, nous étions libérés.

C'est grâce à nos caves voûtées que nous n'avions eu à déplorer qu'un mort et un blessé par éclat d'obus, faute de ne s'être pas mis à l'abri dans une cave resté dans une étable sur laquelle un obus a brisé la toiture, deux blessés par balles dans la rue, ces deux hommes réquisitionnés par les Allemands pour aider à relever leurs blessés ont reçu une balle, l'un au pied, l'autre à la cuisse.

L'infanterie Allemande était furieuse ; toute personne étant vue dans la rue était visée. Les hommes entraient dans les caves, revolver au poing chassant les habitants pour se mettre à l'abri ou pour y installer leur téléphone, prêts à tirer à la moindre résistance ou hésitations. Conduite de brutes sauvages : les hommes de l'artillerie et du train se sont mieux conduits.

Pertes et dégâts : 1 mort, 3 blessés au moins, 10 maisons gravement endommagés dont l'église, l'école et la mairie. Vitres et toitures, toutes les maisons plus ou moins gravement, 4 hangars pleins de récolte brûlés environ 1000 quintaux de blé, autant d'avoine et 800 quintaux de fourrage voitures et instruments agricoles tout entièrement brûlés. 8 chevaux tués, 25 bêtes à cornes chevaux réquisitionnés avec voitures et conducteurs, heureusement les conducteurs sont revenus, abandonnant chevaux et voitures dont 3 chevaux sont revenus seuls au pays ayant été abandonnés au cours du convoi ?

Pertes ennemis : 19 morts, 6 canons, deux chars d'assaut.

Pertes alliées : 4 morts, un char d'assaut. Les Américains ont remporté leur morts pour les enterrer dans leur cimetière. Les Allemands enterrés par nos soins au cimetière de Seraincourt.

*Le Maire
E. DROUARD*

Travaux et aménagements



Travaux du réseau des eaux pluviales de la commune par la SIARP.

(Seconde phase)

Voies inspectées

Rue Normande, rue de la cavée,
clos blanc moulin, chemin des carrières.

Coût de l'intervention: 14 323,59 € HT



Dans le cadre de l'engagement PMR (personnes à mobilité réduite) la dernière action a été la modification de l'accès à la bibliothèque pour un montant de:

10 658 € HT

Installation d'une table avec bancs à l'espace Fitness et pétanque

1 349,00 € HT



Mise en service de toilettes sèches à l'espace fitness et pétanque

Coût: 26 127,00 € HT

Subvention : 20 455,40 €



Installation de la vidéo protection



Chères Seraincourtaises, Chers Seraincourttois

C'est avec une grande satisfaction que nous arrivons au terme d'un important dossier concernant la vidéo protection sur notre commune.

Après avoir eu l'accord des parties de l'opposition du conseil municipal, nous avons pu ouvrir un dossier pour étude. Il est à signaler qu'une première approche avait été faite par le conseil municipal précédent, déjà sous l'égide de Madame Maurice Maire de Seraincourt.

Nous nous sommes mis en quête d'entreprises ayant les compétences techniques pour l'installer; ce fut une période fastidieuse. Après plusieurs contacts nous nous orientons vers un syndicat Départemental: Val d'Oise Numérique (VONUM), qui a eu comme première fonction d'installer la fibre dans tout le département, tache terminée en 2020; à savoir que le département du val d'Oise fut le premier à être équipé de la fibre en Ile de France.

C'est alors qu'une nouvelle ambition se développe au niveau du val d'Oise numérique : développer la vidéo protection de nos communes; ceci coïncide avec notre désir d'installer ce service.

Une première étude est menée par une des trois entreprises référencées par le syndicat. Nous travaillons parallèlement avec les services de la gendarmerie départementale qui nous assiste, et nous conseille sur les lieux d'implantations des caméras. Nous décidons donc, après un quadrillage minutieusement réfléchi, d'implanter 11 caméras sur dix points de lecture correspondant à toutes nos entrées de village et à quelques carrefours. La première étude ne coïncide pas avec notre demande, nous nous tournons vers un autre cabinet de conseil. Il nous orientera vers l'entreprise SPIE qui dorénavant fait partie des trois entreprises référencées par le syndicat.

Nous reprenons tout le dossier et après une nouvelle étude technique et financière nous aboutissons à l'éclosion de notre projet.

C'est alors que toutes les démarches administratives commencent: autorisations préfectorales, demandes de financements via les services départementaux et régionaux.

Le dossier touche à sa fin, après négociation et renégociation Madame le Maire arrive à trouver un financement allant jusqu'à 80 pour cent du coût des travaux. Nous arrivons à réinstaller deux caméras supplémentaires qui nous couvriront un supplément minime.

REBONDISSEMENT, le syndicat a pour nouvelle ambition de créer un centre de supervision départemental. Nous décidons d'y adhérer, ceci nous facilitera la tache pour toute enquête qui sera alors relayée par le département. Ceci implique un surcoût car il faut relier Seraincourt à un centre de collecte des données à plusieurs kilomètres du village. Nous obtiendrons un financement supplémentaire pour ce raccordement ..

Il nous a fallu répondre à un élu de l'opposition qui trouvait que la vidéo protection par voie hertzienne serait plus appropriée pour Seraincourt. Une commune voisine nous a renseignés sur son installation hertzienne; or celle-ci n'a pas la même configuration que Seraincourt, en ce qui concerne les courbes de niveaux est très peu encadré par la végétation arbustive. Seraincourt étant situé au creux de 3 vallées ce qui a nécessité il y a une cinquantaine d'années une antenne spécifique pour les ondes radios, car celles-ci passaient au-dessus du village. Nos courbes de niveau ainsi que la végétation ne nous permettent pas d'installer ce type d'émission hertzienne; qui de plus est, des communes étant dotées de ce système l'abandonnent au profit de la fibre beaucoup plus performante et non sujet à des perturbations de type C B Citizen band ou brouilleurs d'ondes.

Le point d'achoppement fut l'abandon du financement de l'hertzien par le département.

ENFIN, mai 2025, le dossier est clos ! Il aura fallu pratiquement 4 ans pour qu'il arrive à son terme. Il ne reste plus qu'à coordonner les entreprises pour commencer le chantier, décembre 2025 les clefs nous seront remises.

Ce projet a pour ambition d'apaiser une situation délicate, incivilités par des dépôts sauvages, dégradation de mobilier urbain voire des cambriolages. Ceci n'aura aucun effet sur votre vie privée car en périphérie où les caméras seront implantées toute maison aura ses fenêtres portes et parties privatives floutées.

Par ailleurs toute demande d'information devra être relayée par une demande administrative en bonne et due forme au centre de supervision départementale.

En espérant avoir répondu à vos attentes pour notre protection, il vous sera possible de découvrir l'implantation de nos caméras au cours de vos promenades dans notre charmant village.

Quant aux adeptes de l'économie nous vous informons du coût de ce dossier 266 517 euros qui après accord de subventions coûtera 52 596 euros à notre commune. La voie hertzienne nous aurait couté 2 voire 3 fois plus cher !

Sylvain DIGAIRE

Noël à l'école



Le Père Noël est passé à l'école le 16 décembre 2025 déposer des cadeaux pour l'ensemble des enfants. Cette année, ce sont des jeux de plein air pour la récréation qu'ils ont reçus. Des sucettes au chocolat offertes par le club de l'amitié ont également été distribuées.



Noël sur le tatami

Le vendredi 19 décembre, le club de judo a célébré Noël dans une ambiance conviviale et sportive.



La soirée a débuté par une prestation de judo dans le cadre de l'épreuve du 1er dan, avec la participation de Nathan Dupont et Maël Willigens.



Une démonstration de **Yaku Soku Geiko** a ensuite été présentée par Hervé Senn professeur, accompagné de Maxime Paquereau, président du club.



Une démonstration de **muay thaï** réalisée par Rachid Yalaoui, professeur, avec l'un de ses élèves.

Ensuite les parents se sont mesurer à leurs enfants sur le tatami.



La soirée s'est conclue par un moment chaleureux, le père noël à distribué des cadeaux à tous les enfants.

Un bel événement placé sous le signe du sport et de la convivialité.



A.S. Seraincourt Les cannes de Serain

L'été puis l'automne, les saisons se suivent et les marcheurs profitent activement de tout ce que la nature nous offre lors de nos randonnées.

Et pour que la routine ne s'installe pas et que nous ayons toujours plaisir à nous retrouver, nous ponctuons nos marches de moments festifs ou culturels, d'évènements auxquels nous participons, de séjours ...

Au détour de nos sorties extérieures, le groupe de meneurs s'est investi pour proposer des randonnées autour de Meulan et les étangs de Verneuil, de Poissy et St Germain, de Limay, de Gouzangrez,, de Chaussy, de Mongeroult, de Amenucourt, de Bray et Lû, de Nucourt avec la visite de l'exposition sur Agatha Christie au Musée de Guiry, de Saint-Clerc sur Epte) En demi-journées le parcours est d'environ 12 kms, en journée il est d'environ 20 kms avec pique-nique. Un grand merci aux meneurs !



En juillet et août, nous avons organisé 2 barbecues dans le jardin de deux marcheurs qui ont accueillis 61 personnes avec beaucoup de gentillesse et ce fut l'occasion pour certains de jouer au ping-pong ou de tenter de marcher avec des échasses et surtout de passer de bons moments.

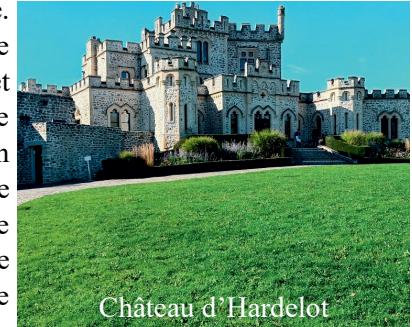


En octobre, 21 randonneurs ont profité de la baie de Somme et de la baie d'Authie. Nous avons eu une météo clémente pour parcourir les dunes, les forêts, les plages de



Lever de soleil à Berck

sables immenses, visiter des villes comme Etaple et Mareis son musée de la pêche, Berck et la rencontre avec les phoques, Montreuil sur Mer, Hardelot et son château très particulier consacré à l'entente franco-britannique sans oublier une excellente biscuiterie, Le Touquet qui ont chacune une histoire très intéressante retracée par une guide exceptionnelle qui nous a accompagné pendant ce séjour que nous avons terminé par la traversée de la baie de Somme entre le Crotoy et St Valéry sur Somme, expérience qui a conquis tout le groupe.



Château d'Hardelot

Le forum des associations s'est tenu le 7 septembre, manifestation qui nous permet chaque année de rencontrer de nouveaux adeptes. Nous comptons actuellement 129 adhérents dont 24 nouveaux. Les randonnées s'effectuent en deux groupes de niveau différent pour permettre à chacun de marcher à son rythme.



Novembre et son incontournable Beaujolais Nouveau a été l'occasion de nous réunir autour d'un superbe buffet campagnard préparé par la boucherie de Seraincourt.

En décembre, nous avons proposé comme chaque année à une marche au profit du Téléthon, suivi d'un vin chaud. L'ensemble des recettes est intégralement reversé pour cette cause.

Forts de cette saison très réussie, nous allons poursuivre nos randonnées et nos activités et 52 d'entre nous partiront en juin découvrir les sommets du Monténégro !

Si vous voulez chasser la morosité, allier activité et convivialité, garder le sourire et souvent rire....n'hésitez plus ! Enfilez vos chaussures et revenez nous rejoindre pour essayer ...et essayer c'est adopter ! A très bientôt pour de nouvelles aventures !

Section Arts martiaux

une nouvelle dynamique et de belles réussites

Cette année, la section Arts Martiaux de Seraincourt connaît un véritable renouveau, marqué par l'arrivée d'une nouvelle discipline, l'engagement d'un bureau renouvelé et de très bons résultats sportifs pour nos judokas

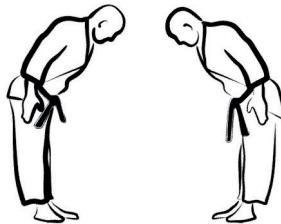


Une nouveauté : Le Muay Thaï (Boxe Thaïlandaise)

Grande nouveauté de la saison, la section s'ouvre désormais au Muay Thaï, un art martial complet et spectaculaire, encadré par **Rachid Yalaoui**. Ce dernier apporte son expérience et son énergie à cette discipline en plein essor, qui séduit déjà plusieurs pratiquants, jeunes comme adultes.

Le judo, pilier historique de la section

Le **judo** reste au cœur de la section, avec des cours pour les **petits et les grands**, toujours dirigés par **Hervé Senn**, professeur reconnu pour sa pédagogie et sa passion. Les valeurs du judo — respect, courage, entraide et maîtrise de soi — continuent d'animer les tatamis de Seraincourt, où règne un véritable esprit de famille.



De jeunes compétiteurs prometteurs

Nos jeunes **minimes**, **Samuel GUERARD** et **Andrea GOURRINAT**, se distinguent déjà lors des compétitions avec de très beaux résultats. Leur sérieux à l'entraînement et leur motivation sont un exemple pour tous les licenciés. Leurs performances illustrent la qualité de l'enseignement et l'investissement du groupe encadrant.



Un tournoi de sumo impressionnant

Moment fort de la saison, la section a organisé un **grand tournoi de sumo**, qui a rassemblé **plus de 200 combattants** venus de différents clubs. Une belle réussite collective, qui témoigne de la vitalité du club et du dévouement des bénévoles et encadrants.

Une ceinture noire et un engagement continu

À noter également l'obtention de la **ceinture noire** par **Maxime PAQUEREAU**, actuel président. Un accomplissement personnel important, mais aussi un symbole de persévérance et de passion. Dans un esprit d'humilité, il poursuit son engagement au service de la section, entouré d'une équipe soudée et motivée, pour faire rayonner les arts martiaux à Seraincourt.

Le mot du Président

« Je suis profondément fier de voir notre section grandir, évoluer et rassembler autant de belles personnes. Au-delà des résultats, c'est l'esprit d'équipe, le respect et la passion qui nous unissent. Ensemble, nous faisons bien plus que du sport : nous partageons des valeurs et construisons une véritable famille. »

L'équipe de la section Arts Martiaux

Un nouveau bureau plein d'élan

Cette saison, un **nouveau bureau** a pris la relève afin de poursuivre le développement de la section :

- **Maxime PAQUEREAU** : Président
- **Nathan DUPONT** : Vice-président
- **Benjamin GUERARD** : Trésorier
- **Kady LE HELLOCO** : Secrétaire
- **Marc SAUBION** : Délégué

Sous cette nouvelle équipe dynamique, la section se fixe pour objectif de continuer à faire vivre les arts martiaux à Seraincourt, dans un cadre convivial et formateur.

Au 2^{ème} semestre, les activités du foyer rural ont de nouveau permis de vivre des moments de partage, d'entraide et de convivialité.



Le barbecue de la fête nationale a réuni 66 personnes dans le jardin de la mairie paré de couleur bleu, blanc et rouge pour l'occasion. Saucisses, merguez, frites et desserts ont régalié petits et grands. Le château gonflable, la pêche aux canards, les jeux de plein air et le DJ ont égayé l'après-midi.



Le 21 septembre, Le traditionnel repas moules-frites a fait le plein ! Nous étions 146 ! La troupe PASSION DU CHANT nous a fait chanter et danser jusque tard dans l'après-midi. Le silhouettiste a croqué une quarantaine de visage, pour le plus grand bonheur des invités tirés au sort.



38 adultes et enfants ont profité de la sortie familiale au Parc Aventure Land de Magny en Vexin. Une journée ensoleillée, placée sous le signe de la rigolade. Grâce au jeu organisé par le Parc, l'un des participants a remporté le gros lot de la tombola : 2 Pass annuel au Parc Aventure Land !



Octobre, c'est le mois d'Halloween. Le village s'est transformé et un peu partout, vous avez pu voir les décorations fabriquées par les bénévoles. Passion, patience, ténacité et envie de faire plaisir, les drôles de dames sont toujours à l'œuvre pour égayer le village !



Avec l'association Baskets et trottinettes nous avons accompagné les enfants dans leur chasse aux bonbons pour Halloween. Le foyer rural a offert des boissons et des bonbons, et aussi confié aux mains expertes des enfants 30 citrouilles (offertes comme l'année dernière par un commerçant tout proche de Seraincourt) qu'ils ont transformées et décorées lors d'un atelier dans la salle des associations. Baskets et trottinettes a géré les animations et l'organisation. Un beau travail d'équipe !



l'église de Seraincourt a accueilli 40 chanteurs de la troupe de Gospel Attitude qui a enchanté une centaine de spectateurs. Réunis autour du verre de l'amitié, beaucoup ont pu échanger avec les artistes et prolonger ce moment de convivialité.

15 NOVEMBRE



La salle polyvalente s'est transformée pour accueillir une troupe de théâtre menée par Sophie Raoul-Jourde qui nous a enchantés avec la pièce « Et pendant ce temps, Simone veille ». Nous étions un peu plus de 80 personnes à profité de ce magnifique spectacle. Le verre de l'amitié a conclu cette soirée et la recette de cette soirée a été intégralement reversée à une association : Associations de femmes et des droits.

22 NOVEMBRE



Le 22 novembre, soirée Beaujolais, fort sympathique où une quarantaine de personnes ont partagé les plateaux de charcuterie et de fromage du boucher de Seraincourt. Accompagnés d'un artiste guitare-voix, certains ont poussé la chansonnnette, pendant que les discussions allaient bon train parmi les convives qui ne se connaissaient pas. C'est aussi ça le foyer rural : faire des rencontres, échanger et s'amuser !

DÈCEMBRE



Décembre, le mois des décos de Noël : le village s'est transformé. Passion, patience, ténacité et envie de faire plaisir, les drôles de dames sont toujours à l'œuvre pour égayer le village ! Nouveauté, des villageois ont rejoint le mouvement et ont apporté leur touche personnelle. C'est ça aussi le foyer rural, partager et fédérer !

13 et 14 DÈCEMBRE



Les associations de nouveau associées vous ont proposé un week-end de Noël mémorable ! La maison du père Noël a accueilli pendant 2 jours les enfants et les adultes. Noël rime aussi avec vin chaud, chocolat chaud, marrons chauds et huîtres. Alors rien n'a été laissé au hasard et vous avez été nombreux à partager ces moments de fête et de douceur. La mairie s'est transformée en mini marché de Noël et là encore les associations ont mis l'ambiance, partageant leur création et leur bonne humeur.



Tout au long de l'année, le foyer rural a prêté du matériel aux habitants, aux associations du village, aux associations de la fédération des foyers ruraux et aux associations du Téléthon. N'hésitez pas à nous contacter ! C'est aussi ça l'esprit du foyer rural : que le plus grand nombre puisse bénéficier de notre savoir-faire, de notre savoir-vivre, soit en participant aux animations, soit en profitant du prêt de matériel.

L'année a été chargée, nous n'avons pas compté nos heures de bénévolat au service du village. Mais j'en tiendrai compte pour le rapport moral et financier qui sera présenté en AG, courant février 2026 .La date sera communiquée ultérieurement.

Vous êtes tous les bienvenus pour partager ce moment de bilan, de convivialité et d'échanges. Pour rappel, ne pourront participer aux votes que les adhérents à jour de leur cotisation. Pour tous, la réunion est publique, votre soutien et votre prochain investissement sont indispensables pour que 2026 soit aussi festif !

Enfin, vous êtes désormais régulièrement informés des événements organisés par la « feuille » des actualités, qui est déposée chaque trimestre dans votre boîte aux lettres. Notre page Facebook (Foyer Rural de Seraincourt) est très active, lue et suivie, n'hésitez pas à consulter.

A tous, je vous souhaite au nom du foyer rural de Seraincourt, une très bonne année 2026, remplie de joie et de petits bonheurs du quotidien qui font que la vie est plus douce.

Aux bénévoles et du fond du cœur, je souhaite le meilleur et encore plus. Que nous partagions cette année encore des moments de franche rigolade, des moments de doute, des moments d'échanges, des moments de stress, des journées éreintantes, des journées éclatantes et tous ces moments privilégiés pour lesquels je dois vous dire : MERCI.

Bénévolement vôtre, Muriel TOUZALIN, présidente du foyer rural de Seraincourt.

La Section Gym & Bien-Être

Une Année Riche en Évolution et en Nouveautés



Notre thème annuel : Un Spectacle, des Époques : L'Évolution

Chaque année, notre section Gym se renouvelle et surprend avec des spectacles toujours plus créatifs et ... ambitieux. Cette saison, nous avons choisi de voyager à travers les époques de la préhistoire au futur, des années folles aux années 2000, nos gymnastes vous promettent un spectacle haut en couleur, en mouvement et en émotion.

Ce choix thématique reflète aussi l'évolution de notre section : une équipe qui grandit, se diversifie et innove, tout en restant fidèle à l'esprit convivial et exigeant qui nous caractérise.

Nouveaux Visages, Nouveaux Défis

« L'Arrivée » de Julian et Léna, Fraîchement Diplômés

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir Julian et Léna, nos deux jeunes anciens élèves, anciens aides moniteurs, cette année professeurs fraîchement diplômés, passionnés et pleins d'énergie. Leur « arrivée » marque une nouvelle étape pour notre section, avec des idées fraîches et une approche moderne de l'enseignement de la gymnastique.

Le Retour de Chloé et la Fidélité de Marie

Nous sommes également ravis de retrouver Chloé, qui revient cette année en tant que professeure, après une pause bien méritée. Marie, toujours présente et investie, continue de transmettre sa passion avec la même énergie et le même professionnalisme.

Bienvenue à Elyne et Maxence, Nos nouveaux Aides-Moniteurs

Pour soutenir notre équipe, nous accueillons cette année Elyne et Maxence en tant qu'aides-moniteurs, permettant un encadrement encore plus personnalisé.

Des Cours Bien Pleins et une Ambiance au Top !

Cette saison, notre section Gym connaît un vrai succès : les cours sont presque tous complets (quelques places restent pour les 6-9 ans en agrès et acrobaties le mercredi) et l'ambiance est plus que jamais au rendez-vous ! L'arrivée de nombreux enfants témoigne de l'attractivité de notre association et de la qualité de notre encadrement.

Le Téléthon : Un Moment de Partage et de Solidarité

Comme chaque année, notre section s'engage pour le Téléthon. Cette année, nous avons souhaité associer encore plus les parents à cet événement, avec un accueil des familles, des démonstrations, et des essais sur nos agrès pour tous. (cf photos)

Nouveautés 2025 : Gym & Bien-être, une Offre Élargie !

Pour répondre à la demande croissante de nos adhérents, nous élargissons notre offre

La Section Gym devient Gym & Bien-être

Le bureau de la section gym s'occupe depuis cette année aussi de la section bien-être. Nous accueillons avec plaisir les cours de yoga, sophrologie et stretching. Une belle opportunité pour allier sport, détente et bien-être au sein d'une section.

Un cours de Gym Fit et un cours d'agrès pour nos adultes mené par Marie et Julian

Un cours plein de vie, d'effort toujours avec le sourire, qui cartonne cette année pour nos adultes de la section et la création d'un cours agrès spécialement conçu pour les parents ou les adultes souhaitant se remettre au sport ou découvrir la gymnastique

Cours Jeu de Ballon avec Chloé

Un nouveau cours dédié aux jeux de ballon, animé par Chloé, pour développer coordination, esprit d'équipe et motricité.

En Résumé : Une Année Sous le Signe de l'Innovation et de la Convivialité

Merci à tous pour votre confiance et votre engagement. Ensemble, faisons de cette année une saison inoubliable !

Petit rappel :

Lors des vacances scolaires, nous organisons des stages ouverts à tous. Le premier a bien eu lieu à la Toussaint sur le thème d'Halloween bien sûr, suivi de celui de Noël ; le prochain aura lieu cet hiver.

Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année et de profiter de moments remplis de bonheur en famille et/ou entre amis.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement via notre adresse mail : asseraincourt.gym@hotmail.com

L'équipe de la section gym(s) et Bien-être

BIBLIOTHEQUE



Après nos « chouettes » oiseaux, insectes et compagnie, retour à la tradition. Un clin d'oeil à Halloween et à Noël.



Des travaux pour rendre la bibliothèque accessible aux personnes à mobilité réduite ont eu lieu en octobre et engendré une fermeture de la bibliothèque pour 15 jours. Nous gagnons en luminosité et l'accès est facilité pour les personnes ayant du mal à se déplacer et pour les poussettes des enfants.



De **NOUVEAUX LIVRES** (prêts de la Bibliothèque du Val d'Oise et achats de livres récemment parus) sont venus enrichir nos rayonnages en novembre et décembre. Nous avons étouffé les rayons **BD Adultes** et **Fantasy/Science fiction**. Venez les (re-)découvrir !



Le site « biblioseraincourt95.fr » vous communique les actualités de la bibliothèque, le catalogue des livres et la **liste des derniers achats**. La bibliothèque est ouverte (quasiment) toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires,

Horaires d'ouverture : Mercredi de 14 à 18h, Samedi de 15h à 17h

Cotisation 2026:

15 € pour les Seraincourtains

18 € pour les lecteurs extérieurs à la commune

Gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans, les étudiants et les chômeurs

Deux **PARLONS LIVRES**, animés par Annie et Marie-Hélène, ont été organisés avant la fin de l'année dernière, autour d'une tasse de thé ou de café. Il y a donc eu **4 réunions en 2025**, pour le grand plaisir des lecteurs. Ont été présentés et commentés 18 livres le 27 septembre, et 21 le 29 novembre. Ce fut sympathique et très animé. Vous y avez peut-être glané des idées de cadeaux pour les fêtes.

N'hésitez pas à participer et à convier vos ami(e)s. L'entrée est libre et gratuite.

Comme chaque année, la bibliothèque a participé au **TELETHON** le 6 décembre. Vous avez été généreux et vos dons ont atteint : 135 €

N'hésitez pas à vous rendre à la bibliothèque.

L'accueil y est amical que vous preniez un livre ou... pas !

Téléphone: 01 30 99 41 78 - Mail: biblio.seraincourt95@wanadoo.fr

Les petits métiers « Faits mains »

Quel plaisir de tricoter pour créer de beaux vêtements (durables). Nous pouvons toujours compter sur les plus expertes pour nous guider et perfectionner nos ouvrages; mais aussi d'autres activités nous occupent toute l'année. Une initiation à la peinture acrylique nous a beaucoup plu et nous espérons la poursuivre.

Samedi 13 décembre 2025 l'Exposition vente nous a permis de présenter nos créations et d'autres stands sont venus nous rejoindre pour plus de festivités : il y avait une table couverte de ravissantes cartes de Noël réalisées par les enfants de l'école de Seraincourt et aussi le stand de Kady avec ses gourmandises salées et sucrées; ainsi que les délicieux chocolats de Monsieur Zwickert chocolatier de Seraincourt.

Au nom de la petite équipe des Petits métiers nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Patricia Mur responsable des Petits métiers.





Connaître le fusain d'Europe

Le fusain d'Europe : une touche de couleur dans nos haies

Parmi les arbustes qui égayent nos chemins et nos lisières, le **fusain d'Europe** (*Euonymus europaeus*) mérite une place de choix. Discret au printemps, il se transforme à l'automne en un véritable petit feu d'artifice végétal.

Une plante aux couleurs surprenantes

Le fusain est surtout connu pour ses **fruits rose vif**, qui s'ouvrent en laissant apparaître des graines orange éclatant. Ce contraste saisissant en fait l'un des arbustes les plus décoratifs de la saison. Ses feuilles, quant à elles, prennent des teintes jaunes ou rougeâtres avant de tomber, ajoutant encore à son charme.

Un arbre local et robuste

Présent naturellement dans nos campagnes, le fusain d'Europe pousse aussi bien en lisière de forêt que dans les haies champêtres. Il peut atteindre **3 à 6 mètres de hauteur** et s'adapte à différents types de sols, tant qu'ils restent bien drainés. C'est une plante appréciée de la faune : ses rameaux servent de refuge à de nombreux insectes et oiseaux.

À savoir : une plante toxique

Même si ses fruits sont très décoratifs, il est important de rappeler qu'ils sont **toxiques pour l'être humain**. Il est donc conseillé de ne pas en laisser à portée des jeunes enfants. Pour la faune sauvage, en revanche, ils constituent une ressource alimentaire appréciée.

Un atout pour nos paysages

Intégrer ou préserver le fusain dans les haies communales contribue à la **biodiversité locale** et à la beauté de nos paysages. C'est un petit arbre qui ne paie pas de mine au premier regard, mais qui sait offrir de belles surprises au fil des saisons.

Connaître l'orvet

Le lézard sans pattes

L'orvet (*Anguis fragilis*), souvent confondu avec un serpent, est en réalité un lézard... mais un lézard sans pattes ! Discret, inoffensif et très utile, il joue un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes, notamment dans nos jardins.

Un lézard, pas un serpent

Malgré son corps long et lisse, l'orvet n'est pas un serpent. Plusieurs indices permettent de le reconnaître :

Il possède des paupières mobiles, contrairement aux serpents.

Sa peau est faite d'écailles lisses et brillantes.

Il peut perdre sa queue pour échapper à un prédateur, comme les lézards classiques.

Cette capacité lui vaut d'ailleurs son surnom de « serpent de verre », car sa queue se détache facilement et repousse lentement.

Répartition et habitat

L'orvet est largement répandu en Europe, en Turquie et jusqu'en Iran. On le trouve aussi ponctuellement en Afrique du Nord.

Il affectionne :

- les jardins ombragés,
- les prairies à végétation haute,
- les haies,
- les forêts riches en cachettes.

C'est un animal fouisseur qui passe beaucoup de temps sous les pierres, les tas de bois ou les feuilles mortes.



Un allié précieux pour le jardinier

L'orvet est un prédateur d'invertébrés. Il se nourrit notamment de : limaces, d'escargots, vers, araignées, insectes et larves.

Autrement dit, il régule naturellement des espèces souvent considérées comme nuisibles au potager.

C'est un auxiliaire du jardin à protéger absolument.

Comment faire la différence entre un frelon asiatique et un frelon européen

Frelon européen



Frelon asiatique



Morphologie

Caractéristique	Frelon Asiatique	Frelon européen
Couleur de l'abdomen	2,5 à 3 cm	Jusqu'à 4 cm
Tête	Sombre avec une seule bande Jaune-orange	Jaune avec des bandes jaunes
Pattes	Jaunes	Brun rougeâtre
Nidification	Construit souvent ses nids en hauteur (arbres, toits) de forme sphérique	Préfère les endroits sombres et clos (cavités, greniers) avec des nids plus irréguliers
Impact	Espèce invasive en France depuis 2004, prédateur des abeilles, nuisible pour la biodiversité	Espèce indigène, utile à l'écosystème en régression et à protéger



Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, n'intervenez pas seul contacter un spécialiste. Liste disponible sur le site de la CCVC : <https://ccvexincentre.fr>

Bourdon pollinisateur

Le bourdon est un insecte pollinisateur essentiel à l'équilibre des écosystèmes et à la production alimentaire.

Grâce aux nombreux poils qui recouvrent son corps, le bourdon transporte facilement le pollen d'une fleur à une autre. Il est particulièrement efficace pour la pollinisation par vibration. En vibrant ses muscles thoraciques, il libère le pollen de certaines fleurs comme la tomate, l'aubergine ou le bleuet, que d'autres insectes ne peuvent polliniser. Malgré son importance, le bourdon est aujourd'hui menacé. La disparition des fleurs sauvages, l'utilisation de pesticides, la pollution et le changement climatique réduisent ses habitats et ses ressources alimentaires. Certaines espèces de bourdons ont déjà fortement diminué, voire disparu dans certaines régions. Chacun peut agir pour protéger cet insecte précieux. Planter des fleurs mellifères, laisser des zones naturelles dans les jardins, réduire l'usage de pesticides et installer des abris pour insectes sont autant de gestes simples qui favorisent la survie des bourdons.



Le bourdon est bien plus qu'un insecte bruyant : c'est un acteur majeur de la pollinisation et de la biodiversité. Le protéger, c'est préserver la nature et notre alimentation pour les générations futures



Madame Aimée RIVIERE

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants souhaitent remercier chaleureusement les Seraincourtaises, Seraincourtois, amis et voisins pour leurs témoignages de sympathie lors du décès d'Aimée RIVIERE, que ce soit par leurs messages ou par leur présence lors de l'office de funérailles en l'église de Seraincourt.

Aimée RIVIERE avait un attachement particulier pour la commune de Seraincourt. C'est cette église Saint-Sulpice, qu'elle avait choisie comme sujet de mémoire pour couronner ses études d'Histoire de l'Art, entreprises après sa retraite venue. Bel aperçu de sa personnalité !

De sa terre natale d'Auvergne, à la fois douce et sévère, à laquelle elle restait si attachée, elle avait hérité de ce caractère ferme et volontaire, parfois austère, qui a caractérisé toute sa vie. Fidèle à ses racines, profondément attachée aux valeurs humaines et à la simplicité, respectueuse de la nature et inspirée par elle, ses réflexions étaient pleines de bon sens et de sagesse, d'un pragmatisme parfois déconcertant, mais qui ramenait toujours à l'essentiel.

Femme cultivée et courageuse, énergique et généreuse, Aimée RIVIERE a transmis à tous, enfants, petits-enfants, élèves, les fondamentaux : lire, écrire, compter, - bien sûr, c'était son métier - mais aussi et surtout le sens de l'effort, le goût d'apprendre, la curiosité de découvrir.

S'étant elle-même battue pour sa propre indépendance, elle a été, dès son arrivée à Rueil au début des années cinquante, particulièrement attentive à l'instruction des filles et a permis, aux siennes comme à beaucoup de petites filles de Seraincourt, de devenir des femmes actives et dynamiques.

Inlassablement, Aimée RIVIERE se consacrait à l'éducation : cours de soutien à ses élèves en difficulté, aux nouveaux arrivants de l'étranger dans la commune de Seraincourt, missions d'enseignement au Burkina Faso et tant d'autres.

Elle avait d'ailleurs été profondément touchée par les innombrables témoignages de reconnaissance et d'affection reçus de ses anciennes et anciens élèves lors de la célébration de son centième anniversaire.

Mais Aimée RIVIERE incarnait aussi ce lien indéfectible tissé avec son époux Paul RIVIERE, respectant chacun, leurs convictions propres, et les mettant ensemble au service des autres. Nous sommes heureux et reconnaissants que la trace de leur action conjointe reste gravée dans la mémoire de la commune de Seraincourt au fronton de l'école qui porte leurs noms.



Photo de classe de l'année 1957 à l'école de RUEIL (Vous reconnaissiez-vous?)

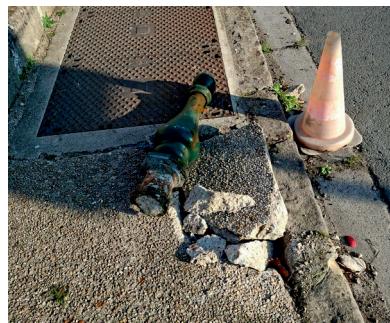
Incivilités



Sinistre non déclaré
(pas de coordonnée du responsable)

Hydrant rue de la cavée

Coût de la remise en état avec un
arceau de sécurité: **3 460 € HT**



Sinistre non déclaré
(pas de coordonnée du responsable)

Borne du parking de la mairie

Coût de la remise en état:
3 380 € HT

Bienvenue aux nouveaux
Seraincourtoises et Seraincourtois
Dans les derniers mois
3 naissances
5 mariages
7 décès

(Publication dans le respect du GPD (règlement général sur la protection des données))

Nos sincères condoléances aux familles qui ont perdu un proche.

Bulletin d'informations Municipales

Directeur de la publication : Anne - Marie MAURICE. **Responsable commission information :** Pierre ARDITTI.

Commission information : Corinne CHABRIT, Candice ENEE, Marie Lyne SCHEMBRI, Vincent SIMON.

Création et réalisation : Pierre ARDITTI

Impression : JASSON-TABOUREAU. **Dépôt légal à parution.**

Réponse à la tribune libre de l'opposition du précédent bulletin

Notre mandat 2020/2026 arrive à son terme, cette année, un changement ou un complément d'équipe dirigeante devra être élu, nous souhaitons dans un premier temps que plusieurs listes soient en présence pour que tous, vous ayez la possibilité de choisir selon vos critères, en espérant, si c'est le cas que les élu(e)s de l'opposition, soient d'une opposition constructive pour le village, ce qui n'est pas le cas généralement. Nous restons quand même optimistes, en pensant que dans notre village, nombre de personnes peuvent et devraient, se présenter pour le bien-être de la commune, puisqu'ils en ont la qualité.

Beaucoup de choses restent à faire, souhaitons à la prochaine équipe qu'une majorité de Seraincourtsois supportera les ambitions futures.

La vie associative reste aussi le moyen de découvrir, et de participer à la vie du village.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2026.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

GROUPE SERAINCOURT – UN AUTRE AVENIR

Le mandat de Madame MAURICE prend fin dans quelques semaines lors des élections des 15 et 22 mars prochains ; nous ne polémiquerons pas sur les réalisations ou non-réalisations en cette période de campagne au risque de censure et préférons respecter la loi.

Tournons-nous vers l'avenir proche et souhaitons à la nouvelle équipe municipale une concertation élargie avec les habitants pour mener à bien les projets qui uniront les Seraincourtsois dans un climat de bien-être recherché par tous.

Que chacun trouve en ces lignes nos souhaits de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

V. REUSSARD ; V. SIMON ; Y. BALLOT

SERAINCOURT NOTRE VILLAGE

Cher(es) Seraincourtsois(es), l'année vient de commencer, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour 2026.

Je remercie celles et ceux qui n'ont fait confiance, ce n'est pas simple d'être conseiller municipal d'opposition surtout quand elle est divisée.

De mon côté, il est temps de faire le bilan de la mandature, sachez que j'ai fait du mieux que j'ai pu pour défendre l'intérêt général, j'ai assisté à pratiquement toutes les réunions du conseil, des commissions, du Conservatoire de musique du Vexin. J'ai voté favorablement les délibérations acceptables, j'ai posé des questions pertinentes sur la gouvernance de la commune, j'ai dénoncé des irrégularités (dépôt d'un article 40 du Code de Procédure Pénale pour prise illégale d'intérêts art. 432-12 du Code Pénal).

La mandature s'achève en mars prochain, faites le bon choix dans l'intérêt de notre commune.

Jean-Louis VINOLAS